

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05 JUIN 2026

L'an Deux Mil Vingt-six, le vendredi 05 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, en application des articles L 2121-7, L2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Alain PORQUET, Maire, à la salle Clairjoie

Etaient présents : BONNEVIALLE Marina, CARPENTIER Isabelle, CATEL Constance, CLEMENT Christophe, DEZEURE Cédric, LACROIX Alexis, LA MARTA BLASCO Laurence, LEBALLAIS Olivier, NARBONNE Jérôme, PARCEL Grégory, PIARD Philippe, SIMON Aurélie, STALLIN Nathalie

Absents :

Absents et excusés : EUGENE Elodie qui a donné pouvoir à CATEL Constance, GABRIEL Cédric qui a donné pouvoir à PARCEL Grégory, GOUEY Isabelle, NEUVILLE BOURDON Céline qui a donné pouvoir à PIARD Philippe, TABOURIER Jean-Baptiste qui a donné pouvoir à PORQUET Alain pour les délibérations 2026/36 et 2026/38 et à LACROIX Alexis pour la délibération 2026/37

Secrétaire de séance : LACROIX Alexis

Date de convocation : 29 mai 2026

APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026

(n°2026/36)

Il convient d'approuver le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 mai 2026.

Après délibération et à l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 19 mai 2026.

Débat :

Grégory PARCEL : « Je souhaitais faire une remarque concernant le terrain que j'envisage d'acquérir. Il y a une différence de 70.00 € par rapport à l'estimation initiale, et surtout, je souhaite souligner le manque d'entretien flagrant. Le 29 mai, Monsieur PIARD est venu sur place, et nous avons constaté une mauvaise conception du terrain, avec des petits triangles difficiles à entretenir. Lors de la validation du permis, ce problème n'avait pas été identifié. »

Philippe PIARD : « Je confirme. La conception actuelle, avec ces petits triangles, rend l'entretien très compliqué. Au moment de la validation du permis, il n'était pas possible de prévoir ce problème. »

Monsieur GABRIEL souhaite modifier une partie du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2026 à savoir, « Nous sommes allés ensemble à la Préfecture, ils nous ont dit d'envoyer un mail. On ne se doutait pas que la demande de recours allait être prise en compte » **par** « J'ai été informé par Mr PARCEL de la procédure qu'il souhaitait faire et je lui ai demandé de contacter la Préfecture pour de plus amples informations ».

Après délibération par 14 voix contre dont 2 pouvoirs, 2 voix pour dont 1 pouvoir et 2 abstentions dont 1 pouvoir, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mai 2026.

ÉLECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS

(n°2026/37)

Par vote sans débat au bulletin secret et selon le principe de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel, les Conseillers ont élus, simultanément, par 18 voix pour dont 4 pouvoirs, les Délégués et Suppléants suivants :

Nom patronymique ou d'usage	Prénom	Mandat électoral	Adresse complète
PORQUET	Alain	Délégué Titulaire	4, rue du Marais 14630 Frénouville
LA MARTA BLASCO	Laurence	Délégué Titulaire	1, rue de la Valette 14630 Frénouville
PIARD	Philippe	Délégué Titulaire	20, rue de la Résistance 14630 Frénouville
SIMON	Aurélié	Délégué Titulaire	1, rue du Grand Val 14630 Frénouville
GABRIEL	Cédric	Délégué Titulaire	1, rue Ducellier 14630 Frénouville
STALLIN	Nathalie	Délégué Suppléant	18, rue du Onze Novembre 14630 Frénouville
CLEMENT	Christophe	Délégué Suppléant	3, rue Chemin du Moulin 14630 Frénouville
BONNEVIALLE	Marina	Délégué Suppléant	9, rue du Bosquet 14630 Frénouville

Débat :

Alain PORQUET : « J'ai contacté Mr GABRIEL dans le but de faire une seule liste. Celui-ci a accepté. Selon les modalités de calcul de la Préfecture, il en est ressorti que la liste majoritaire avait 4 délégués titulaires et 3 délégués suppléants et la liste minoritaire, 1 délégué titulaire et 0 délégué suppléant.

La date du vote des élections sénatoriales étant le dimanche 27 septembre 2026.

AUTORISATION AU MAIRE – SIGNATURE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET DE PARTENARIAT AVEC MEDECINDIRECT

(n°2026/38)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la société de téléconsultation THF Service Médical nommée également sous le nom de la marque « MédecinDirect » au sens des dispositions des articles L4081-1 et suivants D. 4081-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

L'objet de cette société est de proposer une offre de téléconsultations, réalisées par des médecins salariés ou partenaires et plus largement une offre de soins au moyen de téléconsultations, réalisées par des professionnels et des professionnels de santé (médecins généralistes, médecins spécialistes (dermatologie, psychiatrie, etc) des infirmiers, des psychologues etc.

Ces professionnels exercent librement et régulièrement leurs professions. Ils se sont acquittés de leurs obligations administratives et déontologiques et sont formés à la télésanté.

MédecinDirect entend également participer à la promotion de l'accès aux soins de proximité, par création et la gestion d'espace de télémédecine territorial (ETT) accessibles à toutes les catégories sociales et notamment aux personnes les plus démunies. Pour ce faire, THF Service Médical souhaite créer des ETT dans les territoires où l'accès aux soins est rendu difficile compte tenu de la faible densité de l'offre de santé.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la signature d'une convention qui a pour objet de définir les conditions suivantes :

- L'engagement de la commune à mettre gratuitement à disposition les locaux pour la prise en charge, par tous moyens en ce compris en télémédecine, des besoins sanitaires du territoire
- L'engagement de Médecin Direct de déployer, pour répondre auxdits besoins sanitaires, un plateau technique (mis à disposition et installé).

La présente convention est conclue pour une durée initiale ferme d'un an renouvelable par convention expresse sans limite maximale de durée et convient que les locaux sont exclusivement destinés à l'usage suivant : création d'un plateau technique de santé permettant l'accueil des patients dans des salles garantissant la confidentialité des échanges et, le cas échéant, la réalisation de consultations médicales et de soins en présentiel.

La présente convention précise également :

- La location du plateau technique et des prestations de gestion quotidienne pour un montant HT de 6 000.00 €/an.

Après délibération et à l'unanimité (18 voix pour dont 4 pouvoirs), le Conseil Municipal autorise Le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire et de partenariat avec MEDECINDIRECT.

Débat :

Alain PORQUET : « Cela fait des années que nous n'avons plus de médecin à Frénoeuville. Pourtant, nous avons un pôle médical (infirmière, ostéopathe...). Nous avons multiplié les recherches et les entretiens pour recruter un médecin. Aujourd'hui, nous sommes sans médecin ; Nous sommes à 9 km de Caen, et malgré cela, nous peinons à attirer un praticien »

« MédecinDirect, il s'agit d'un service de télémedecine accompagné par une infirmière sur place, avec des rendez-vous pris via Doctolib sur des créneaux de 2 demi-journées par semaine pour le moment. »

Grégory PARCEL : « Avez-vous déjà eu des contacts avec d'autres communes pour connaître les retours sur ce type d'installation ? »

Alain PORQUET : « Selon le Directeur de MEDECINDIRECT que Philippe PIARD et moi-même avons rencontré, cela fonctionne à une condition : il faut l'accompagner et le faire connaître. Le monde médical doit être informé (ARS, médecins, SOS Médecin...). Nous allons organiser des réunions publiques, des affichages, et utiliser les réseaux sociaux pour communiquer. Cela ne résoudra pas le problème du médecin, mais cela permettra d'accompagner les Frénoeuillais pour les actes de la vie courante. C'est un plus »

Philippe PIARD : « J'étais présent à la réunion avec l'entreprise. Nous ne sommes pas en zone blanche : la carte montre que SOS Médecin et d'autres services sont disponibles. Donc, nous ne sommes pas prioritaires pour l'installation d'un médecin. Frénoeuville serait le 7^e site national pour cette société. »

Nathalie STALIN : « En région parisienne, 2 sites sont déjà en place, et il faut 6 mois pour une installation optimale »

Grégory PARCEL : « Quels sont les critères pour bénéficier de ce service ? »

Nathalie STALIN : « Le critère principal, c'est l'absence de médecin. »

Grégory PARCEL : « Est-ce que des communes voisines pourraient venir utiliser ce service ? »

Alain PORQUET : « Oui comme l'inscription se fait sur Doctolib, cela ne se limite pas aux Frénoeuillais mais aussi aux autres communes limitrophes. C'est une démarche particulière de la commune pour rendre service aux habitants »

Nathalie STALIN : « Le vrai plus, c'est la présence humaine avec l'infirmière. Cela ne remplace pas le médecin traitant, mais c'est déjà une avancée. »

Constance CATEL : « Est-ce que le médecin de MEDECINDIRECT peut devenir un médecin traitant ? »

Nathalie STALIN : « Non, ils ne sont pas là pour remplacer un médecin traitant, mais cela pourrait ouvrir la voie à l'installation d'un médecin par la suite. »

Constance CATEL :« Si vous avez rencontré des médecins, qu'est-ce qui bloque leur installation à FRENOUVILLE ? »

Alain PORQUET : « 80 % des réponses que nous avons reçues indiquent que les médecins ne veulent pas être seuls. Ils préfèrent travailler en pôle avec 2 ou 3 médecins.

Constance CATEL :« Comment l'infirmière est-elle rémunérée ? »

Alain PORQUET : « C'est la société MédecinDirect qui rémunère l'infirmière, elle en devient salariée. Et Je termine en rappelant que la compétence revient à la Communauté de Communes Val Es Dunes qui validera ce projet définitivement lors du prochain Conseil Communautaire. »

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements de Tulipes en Val Es Dunès pour le soutien financier - 28 000 € ont été collectés sur l'ensemble du Département.
- Fête du village le samedi 20 juin 2026
- Remerciement des familles VERDONCK – ÉNÉE pour le décès de Mr Joseph VERDONCK

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30

Le Secrétaire de séance,
Alexis LACROIX

Le Maire,
Alain PORQUET

